

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,  
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,  
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,  
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Philippe GARROTE,  
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU,  
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,  
M. Daniel LACRAMPE, Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,  
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,  
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à M. Patrick MAILLET,  
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Anne BARBET,  
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

### **18 - ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur MAILLET expose qu'à la demande de Monsieur le Percepteur, il est proposé d'admettre en non-valeur des créances anciennes qu'il estime ne plus être recouvrables.

Les montants seront imputés au compte 654 de chaque budget. Les créances correspondantes ne seront pas éteintes mais la délibération libérera le Percepteur de son obligation de recouvrement.

Les montants correspondant sont les suivants :

Budget principal : 22 853,11 €  
Budget assainissement : 20 905,24 €  
Budget des eaux : 18 552,04 €

En annexe est joint aux présentes le détail des créances admises en non-valeur dressé par Monsieur le Percepteur.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 décembre 2013.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 23/12/2013**

**Bernard UTHURRY**